



REGLEMENT INTERIEUR COURS DE SOUTIEN

Article 1 : ENSEIGNEMENT

L'objet de SYSTEME DYS est de dispenser un enseignement adapté aux enfants « dys » préalablement testés et reconnus par un orthophoniste ou un neurologue. L'enseignement est assuré par des enseignants formés par l'association. L'enseignement consiste en cours de soutien avec des enfants normalement scolarisés présentant des difficultés scolaires.

Article 2 : ADMISSION

Enfants « dys » préalablement testés et reconnus par des orthophonistes ou des médecins neurologues.

Article 3 : DROITS et FRAIS D'INSCRIPTION

- Les droits d'inscription correspondent à l'adhésion à l'association. Ils couvrent l'ensemble de l'année scolaire.
- Les frais d'inscription correspondent aux heures de cours de soutien. Ils sont payés mensuellement par avance sauf pour les deux premiers cours qui sont payés en fin de séance.
- Tous cours annulé sans avoir prévenu 48H à l'avance est dû.
- Chaque élève doit apporter tout le matériel nécessaire au suivi des cours
 - 1 cahier grand format
 - 1 classeur avec des feuilles transparentes
 - des fluos : rose, jaune, orange, vert, bleu, violet
 - une trousse complète : stylos 4 couleurs, critérium, gomme, compas, rapporteur, équerre...
 - 1 calculatrice selon le niveau scolaire
 - son agenda ou cahier de texte
 - ses cours et ses livres scolaires

Article 4 : RETARDS DE PAIEMENT

Le répondant financier de l'élève s'engage à régler les échéances de la convention financière qu'il déclare parfaitement connaître.

Toute échéance non respectée sans accord écrit de la direction sera majorée d'une indemnité de retard de 10%

Article 5 : DISCIPLINE :

L'élève doit respect et considération aux enseignants, au personnel et à ses camarades.

Il s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition par l'établissement et ne pas nuire à l'environnement.

Tout manquement à ces obligations constitue une faute grave pouvant conduire à l'exclusion de l'élève.

Article 6 : ASSURANCE : et AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera jointe à la demande d'inscription. ainsi que la fiche d'urgence médicale.

A Launac le

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du responsable financier :

Signature du responsable de l'élève :

(Précédée de la mention lu et approuvé)